

**Province de Québec
Municipalité de Poularies
District d'Abitibi-Ouest**

Le 1^{er} avril 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à la salle du conseil, lundi le 1^{er} avril 2019, à 20 h, formant quorum sous la présidence du maire, M. Pierre Godbout, et à laquelle sont présents :

MM. les conseillers Réal Rancourt, Claude Laroche, Vital Carrier et Hugh Fortier
M^{mes} les conseillères Diana Bruneau et Priscillia Lefebvre

M^{mes} Katy Rivard secrétaire-trésorière/directrice générale et Kate Morin secrétaire-trésorière adjointe assistent également à l'assemblée.

Le maire, M. Pierre Godbout, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

2019-04-51 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2019-04-52 Adoption du procès-verbal du 4 mars 2019

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 soit adopté tel que rédigé.

2019-04-53 Adoption du procès-verbal du 13 mars 2019

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de l'ajournement la séance ordinaire du 13 mars 2019 soit adopté tel que rédigé.

2019-04-54 Approbation des comptes

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer qui s'élèvent au montant de 64 269.73 \$ présentés par la secrétaire-trésorière soient acceptés tel que présentés.

2019-04-55 Rapport trimestriel

Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le rapport trimestriel pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2019 présenté par la secrétaire-trésorière/directrice générale soit adopté tel que présenté.

2019-04-56 Adoption du rapport annuel d'activité incendie 2018

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport annuel d'activités en incendie 2018 tel que présenté.

2019-04-57 Octroi du contrat pour l'achat de calcium liquide

Suite à une demande de soumission pour l'achat et l'épandage de 64 000 litres de calcium liquide 35%, deux soumissions conformes ont été reçues.

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le contrat soit accordé à RM Enterprises, le prix est fixé à 24 448 \$ excluant les taxes.

2019-04-58 Entente intermunicipale

Les municipalités de Poularies, Gallichan, Clerval, Roquemaure et Rapide-Danseur partageront les dépenses communes, relatives aux séances de formation et d'information de l'inspecteur municipal, M. Jean-Guy Hébert.

Toutefois, afin de faciliter la gestion administrative la municipalité de Poularies acquittera tous les frais lors des séances de formation et d'information et ensuite facturera les municipalités faisant partie de l'entente. Les frais sous-entendus sont les suivants :

- Le salaire horaire régulier selon le taux en vigueur (22.65\$ / h en 2019);
- Les frais de déplacement selon le taux en vigueur (0.45\$ du km en 2019);
- Le coût d'inscriptions à la COMBEQ;
- Le coût des formations.

La pertinence des séances de formation et d'information à recevoir par l'inspecteur municipal sera discutée avec l'ensemble des municipalités avant son autorisation. Pour que cette entente soit honorée, un minimum de quatre municipalités doivent être en accord pour que la dépense soit autorisée.

Cette entente sera en vigueur pour une durée d'un an et sera effective à partir du 1^{er} avril 2019.

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter cette entente.

2019-04-59 Appel d'offre pour l'entretien ménager

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien ménager prend fin le 31 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit voir à l'entretien ménager de ces locaux;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents de publier un appel d'offre dans l'Info-Citoyens pour l'entretien ménager des édifices municipaux pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020.

Les personnes intéressées à soumissionner devront faire parvenir leur soumission à la municipalité de Poularies dans une enveloppe scellée et identifiée « Entretien ménager Poularies » au plus tard mardi le 30 avril 2019 à 15 h. Les soumissions seront ouvertes dans les minutes qui suivront.

La municipalité de Poularies ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

2019-04-60 Offre du Ministère des transports du Québec pour le balayage des accotements

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre du ministère des Transports et de procéder au balayage de la totalité des accotements pavés à l'intérieur du périmètre urbain de la municipalité de Poularies, incluant lorsqu'il y a lieu, les intersections, les contours des regards, des puisards et autres.

Pour effectuer ces travaux le ministère des Transports s'engage à verser à la municipalité de Poularies la somme de 1 915 \$.

2019-04-61 Programme d'aide à la voirie locale

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 115 556 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Poularies informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

Que la municipalité de Poularies informe que son vérificateur externe présentera les dépenses dans une note aux états financiers 2018.

2019-04-62 Demande d'aide financière au fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux.

ATTENDU QUE le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur des lots épars et les blocs de lots (lots sous convention d'aménagement forestier);

ATTENDU QUE l'année de référence s'échelonne du 1^{er} janvier au 31 décembre;

ATTENDU QUE trois dates de dépôt de projet sont établies, soient le 31 mars, le 31 août et le 30 novembre de chaque année;

ATTENDU QUE la municipalité de Poularies demande une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour la réalisation des activités suivantes :

- Reboisement;
- Scarifiage;
- Regarni;
- Dégagement de plantation;
- Construction de chemin;
- Gravellage de chemin.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Vital Carrier résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter une demande d'aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest pour un montant de 42 143 \$.

Il est également résolu que M. le Pierre Godbout, maire, soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Poularies tous les documents nécessaires à cette demande.

Séance de travail

Il est convenu qu'une séance de travail ait lieu au mois d'avril 2019 afin de discuter du regroupement des services incendie.

2019-04-63 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée.

Maire _____ **Sec.-très./dir. gén.** _____

Je, Pierre Godbout, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'art. 142 (2) du Code Municipal.